



20150165

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRYSéance publique du 1<sup>er</sup> décembre 2015

L'an deux mille quinze, le premier décembre à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 novembre 2015 conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Yaouanc, Bonzon, Lahorgue, Delette, Etchegaray, Bigé, Gay, Klisz, Bigoteau, Etcheverry, Recart, David, Sorhais et Gony.

Excusé(s) : Mme et MM. Davril (procuration à M. Baudry) et Vigier (procuration à M. Sorhais).

Absente : Mme Dallet

Secrétaire de séance : M. Michel Lahorgue

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 16

**N°6 : Objet : Vente de la parcelle AV 35 p**

Le Maire expose au conseil que M. et Mme Harcaut, habitant au lotissement Ur Geldi, souhaitent acquérir une bande de terrain jouxtant leur propriété. La parcelle en question, issue de la parcelle AV 35, mesure 62 m<sup>2</sup> et a été estimée par France Domaine à 10 € m<sup>2</sup>

Le Maire demande donc l'autorisation au conseil de céder cette parcelle, au prix de l'estimation, étant entendu que tous les frais seront supportés par les époux Harcaut.

**APRES** avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire,

**VU** l'avis de la commission d'urbanisme,

**APRES** en avoir délibéré,

**Le CONSEIL MUNICIPAL**

**AUTORISE** le Maire à céder une bande de 62 m<sup>2</sup> prélevée sur la parcelle AV 35,

**AUTORISE** le Maire à signer tout acte relatif à cette cession.

Vote : 16

Pour : 18 dont 2 procurations

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

**P. Baudry**

Approuvé le 16/12/2015